



DGAFP 2030 : un projet stratégique pour les 5 prochaines années

DGAFP  
2030

Partenaire  
des services  
publics

Projet  
stratégique

Depuis 1945, la direction générale de l'administration et de la fonction publique a accompagné les évolutions des services publics au gré des mutations de la société française.

Nous connaissons aujourd'hui une accélération de ces évolutions qui vont profondément transformer la fonction publique dans la décennie qui vient : vieillissement démographique, transformations du marché du travail, déploiement de l'intelligence artificielle... Autant d'enjeux auxquels la DGAFP doit se préparer pour conseiller ses autorités politiques et accompagner les services publics.

Afin de mieux accompagner les évolutions des services publics, la DGAFP lance le projet stratégique « DGAFP 2030 », élaboré en étroite concertation avec les agents de la direction et les acteurs de la communauté RH.

Il traduit notre volonté collective de positionner la DGAFP à la fois comme pilote des politiques RH de la fonction publique et partenaire des services publics, capable de conjuguer une vision stratégique de long terme, une solide expertise juridique et un accompagnement quotidien des employeurs publics.

Dans un contexte institutionnel et budgétaire exigeant, la DGAFP souhaite dans les années à venir répondre à un double impératif : garantir la cohérence du cadre général qui fait la force de notre fonction publique et accompagner résolument le changement nécessaire à la résilience des services publics.

Pour cela, nous nous fixons cinq objectifs stratégiques :

- **Penser la politique RH sur le temps long**

Les services publics doivent répondre à des attentes croissantes et évolutives de nos concitoyens dans un contexte budgétaire contraint et marqué par un renouvellement démographique important. Les politiques RH doivent pouvoir anticiper ces évolutions et

s'adapter en permanence à ces enjeux afin de garantir la résilience des services publics et la continuité de l'État en toutes circonstances et dans la durée.

- **Consolider la DRH de l'État**

Depuis 2016, la DGAFP est la DRH de l'État. Elle doit pleinement assumer son rôle de pilote de la politique RH de l'État en consolidant son cadre de gouvernance et d'animation et en renforçant son offre de services aux départements ministériels.

- **Piloter un droit de la fonction publique plus simple et plus accessible**

La fonction publique se caractérise par un cadre juridique qui lui est propre, commun à 5,8 millions d'agents publics évoluant dans des environnements professionnels très variés. Au cœur des missions de la DGAFP, la production normative doit davantage associer les parties prenantes afin de rendre le droit de la fonction publique plus simple, plus lisible et plus accessible au bénéfice des praticiens comme des agents eux-mêmes.

- **Promouvoir une fonction publique exemplaire**

Premier employeur et premier recruteur de France, la fonction publique vise l'exemplarité. Fidèle au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, elle doit mieux se faire connaître, être toujours plus ouverte et inclusive. Pour maintenir et renforcer son attractivité, elle doit se réinventer en recherchant des nouveaux modèles d'organisation du travail afin de répondre aux attentes de la société. La DGAFP doit incarner cette vision au quotidien.

- **Mettre la politique RH au service des transformations**

Le contexte budgétaire contraint et les attentes renforcées de la société à l'égard des services publics conduisent à rechercher l'efficacité et l'efficience. La politique RH doit pouvoir anticiper et accompagner les projets de transformation conduits par les responsables des politiques publiques.

Télécharger le livret de présentation du projet stratégique 

La lettre « Flash RH » est éditée par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique.

Conception et réalisation : Aphania. Routage : logiciel Sympa.

Directeur de la publication : Boris MELMOUX-EUDE

Rédactrice en chef : Leïla SIVIGNON